

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 21 JUILLET 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_102 : RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE
COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt , le vingt et un juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 21 juillet 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Yves CHAPRON

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Patrick MARIE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE, Messieurs Christian LAFON, Jacky MIQUEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Nathalie BORGHESE (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BLAY (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Nicole HIBERT)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 21 JUILLET 2020

N° DEL2020_102 : RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Au 1er janvier 2010, les communes membres de l'Agglomération ont transféré l'aménagement, la gestion et l'entretien de la voirie dans son ensemble ainsi que les aménagements et ouvrages d'art en site propre réservés à la circulation des cyclistes.

Grâce à ces compétences, l'Agglomération peut contribuer directement à la réalisation d'aménagements cyclables à la fois en site propre (pistes cyclables, voies vertes) et sur voirie (bandes cyclables, doubles sens cyclables, chaudiou, ...).

En 2011, l'enquête déplacements réalisée à l'échelle de l'Agglomération avait évalué la part modale du vélo à 3,4 %. Il s'agit du rapport entre le nombre de déplacements réalisés à vélo et l'ensemble des déplacements effectués sur une période donnée, généralement un jour ouvré. Ce résultat correspondait à un niveau de pratique conséquent comparativement à d'autres agglomérations de même type et avec des marges de progression importantes.

En 2013, l'Agglomération s'est dotée d'un schéma directeur afin d'organiser le développement du réseau cyclable.

Les objectifs prioritaires de ce premier schéma directeur cyclable portaient :

- sur le développement d'axes interurbains forts, en particulier Est-Ouest (entre Marssac et Saint-Juéry), et leur prolongement par des continuités sur le territoire de la commune d'Albi (le long de la rocade) ;
- sur la création d'aménagements dans les communes pour répondre également à des besoins de déplacements locaux dans la continuité d'infrastructures existantes ou pour desservir des pôles générateurs de déplacements ;

Depuis 2013, le linéaire d'aménagements cyclables a augmenté de 27 %, pour atteindre 111 km en juin 2020 dont 25,6 km de pistes cyclables.

Pour les aménagements en site propre, l'effort a porté notamment :

- Sur l'axe Albi-Marssac : création de pistes cyclables le long de l'avenue d'Albi à Marssac et de la rue des portes d'Albi à Albi. En 2020, une nouvelle piste sera aménagée entre le lycée Fonlabour et l'entrée de la zone Albipôle à Terssac côté rue Jean Thomas assurant ainsi une continuité des aménagements cyclables entre Albi et Marssac ;
- Sur l'axe Albi-Saint-Juéry avec l'aménagement d'une voie verte entre la rue de Gerone et la rue Puech Gaillard ;
- Sur les continuités cyclables le long de la rocade (près de 3,5 km) qui seront achevées en 2021 et permettent de répondre à la fois à des besoins

de déplacements locaux et de constituer de grands itinéraires à l'échelle de l'Agglomération.

L'évolution du réseau cyclable s'est également appuyée sur la création d'aménagements sur voirie avec à titre exemple :

- La quasi généralisation sur Albi et Saint-Juéry des voies à double sens cyclable et plus ponctuellement sur d'autres communes. Ces aménagements (30 km au total) permettent de mailler finement le réseau cyclable ;
- Le développement du recours au chaucidou (voie centrale à chaussée banalisée) qui permet de proposer des continuités cyclables sur des chaussées trop étroites pour y créer des bandes cyclables (10 km au total);
- La quasi généralisation des cédez le passage aux feux qui constituent des facilités pour les cyclistes en leur permettant ainsi d'éviter des arrêts parfois pénalisants.

Après six années de mise en œuvre, il est proposé d'engager la première révision du schéma directeur cyclable afin de le faire évoluer et d'être en capacité de répondre à l'objectif fixé dans le plan de déplacements urbains (PDU), approuvé en 2011, d'augmenter la part modale du vélo de 50 % à l'horizon 2027 en s'appuyant à la fois sur le renforcement des infrastructures et le développement des services vélos.

Cette révision doit permettre :

- de réinterroger les objectifs du schéma directeur initial et les axes prioritaires à aménager au regard notamment des évolutions observées dans les pratiques cyclables et les attentes du public, dans l'urbanisation, les infrastructures et les équipements publics ou privés ;
- d'intégrer les actions du PDU relatives aux aménagements cyclables et en particulier l'expérimentation de voies express vélo ;
- d'intégrer des projets cyclables identifiés dans le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé en 2020 ;
- d'ajuster et compléter le schéma directeur et sa hiérarchisation ;
- de veiller à la cohérence du schéma directeur avec les projets du Département, de la Région et de l'Etat ;
- de disposer d'un plan d'actions prévisionnel jusqu'à l'horizon 2027.

Il est proposé de conduire cette révision avec l'appui d'un prestataire spécialisé en mobilité et de solliciter pour cela des subventions auprès de l'ADEME, du Département, de la Région et de l'Etat.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 2 juillet 2013 approuvant le schéma directeur cyclable communautaire,

VU la délibération en date du 28 septembre 2017 approuvant le plan de déplacements urbains,

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 juin 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le lancement de la révision du schéma directeur cyclable communautaire ;

AUTORISE le président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la révision du schéma directeur cyclable communautaire et à solliciter toutes subventions auprès de l'État, de l'ADEME, du Département du Tarn et de la Région Occitanie ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 21 juillet 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL